

AVIS DE PUBLICITE – APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENT	
Attribution d'un titre autorisant une occupation privative du domaine public à titre temporaire précaire et révocable, régi par les dispositions du code général de la propriété des personnes publiques	
IDENTITE DE L'AUTORITE COMPETENTE	<p>COMMUNE DE BORDEAUX Collectivité territoriale Services généraux des administrations publiques Représentée par : le Maire de Bordeaux</p> <p>Direction gestionnaire : DIRECTION DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC Service des marchés de plein air et couverts, ambulants</p>
I) OBJET DE L'AVIS DE PUBLICITE PREALABLE	<p>Avis de publicité préalable faisant suite à une manifestation d'intérêt spontanée au titre de l'article L.2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques et visant à s'assurer, préalablement, à la délivrance du titre sollicité, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente :</p> <p>Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), il est porté à la connaissance des tiers le fait que la Ville de BORDEAUX a été destinataire d'une demande d'occupation du domaine public constitutive d'une manifestation d'intérêt spontanée en vue de l'occupation d'un emplacement aux abords du stade Chaban Delmas suite à la cessation d'activité d'un ambulant.</p> <p>Les caractéristiques de l'occupation proposée étant propres à garantir la conservation du domaine public concerné, compatibles avec son affectation et présentant un intérêt pour une offre de restauration rapide au Stade, la Ville est susceptible de faire droit à cette proposition.</p> <p>Le présent avis de publicité a pour objet de permettre à tout opérateur économique potentiellement intéressé de manifester son intérêt pour occuper cette dépendance du domaine public.</p>
II) DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET	<p>Description de la dépendance du domaine public mise à disposition : emplacement pour un food truck au stade Chaban Delmas – CF PLAN JOINT</p> <p>Activité projetée : RESTAURATION RAPIDE</p>
III) CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA CONVENTION	<p>Nature du titre envisagé : arrêté municipal portant permis de stationnement en vue de l'utilisation privative à des fins d'exploitation commerciale d'emplacements sur le domaine public routier. L'autorisation est concédée à titre temporaire et a un caractère précaire et révocable.</p> <p>Les jours et horaires de mise à disposition : LES JOURS DE MATCH – restauration du midi ou du soir</p> <p>Durée du permis de stationnement : 1 AN</p> <p>Conditions financières : 7.10 € /m² /JOUR (tarif 2023 selon arrêté en vigueur)</p>
IV) MODALITES DE MANIFESTATION D'INTERET	<p>Tout candidat intéressé est invité à remettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une manifestation d'intérêt écrite en utilisant le formulaire téléchargeable gratuitement sur le site internet de la Ville de BORDEAUX - un extrait Kbis du candidat ou tout autre document équivalent <p>L'attention des candidats est appelée sur la complétude du dossier et notamment, sur l'obligation de remplir correctement le formulaire portant manifestation d'intérêt. A défaut, la manifestation d'intérêt ne sera pas constituée. Le titre sera délivré à une personne physique et non à une société.</p>

<p>V) MODALITES DE REMISE DE LA MANIFESTATION D'INTERET</p>	<p>- courrier en lettre recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : Service des Marchés, Terrasses et Etalages Cité Municipale 4 rue Claude Bonnier 33045 BORDEAUX Cedex</p> <p>ou</p> <p>- remise en main propre contre accusé de réception à l'adresse et aux horaires suivants : Service des Marchés, Terrasses et Etalages Cité Municipale 4 rue Claude Bonnier 33045 BORDEAUX Cedex</p> <p>Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h00</p> <p>Le pli devra porter la mention suivante : APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENT AOT – FOOD TRUCK STADE CHABAN DELMAS</p>
<p>VI) DATE LIMITE DE DEPOT DE LA MANIFESTATION D'INTERET</p>	<p>18 OCTOBRE 2024(délai de rigueur), date <u>de réception faisant foi.</u></p>
<p>VII) CONTACTS :</p>	<p>Les renseignements complémentaires quant à la procédure peuvent être obtenus par demande écrite à l'adresse suivante : marches.bordeaux@mairie-bordeaux.fr</p>
<p>VIII) DEROULEMENT DES SUITES DE LA PROCEDURE</p>	<p>i) Dans l'hypothèse où aucune manifestation d'intérêt concurrente ne serait reçue dans les délais précisés au VII, la Commune de Bordeaux se réserve la faculté de délivrer de gré à gré le titre autorisant l'occupation de l'emplacement décrit II.i°) à l'opérateur ayant fait la demande initiale.</p> <p>ii°) Dans l'hypothèse où un ou plusieurs autres opérateurs manifesteraient leur intérêt pour occuper l'emplacement décrit II.i°) dans les conditions définies par le présent avis, il sera procédé, sans nouvelle publicité à une sélection préalable, conformément à l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.</p> <p>A cette fin, les candidats ayant manifesté leur intérêt dans le délai imparti recevront le règlement de consultation leur permettant de répondre à l'offre dans les délais précisés :</p>
<p>DATE DE PUBLICATION DU PRESENT AVIS</p>	<p>10 OCTOBRE 2024</p>
<p>MODALITES DE PUBLICITE ET AFFICHAGE</p>	<p>A minima : Cet avis est consultable en ligne jusqu'au 10 OCTOBRE 2024 sur www.bordeaux.fr, pendant toute la durée de la publicité.</p>